Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_039-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 2 mars 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-039

Le lundi 2 mars 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 15 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 15

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_039-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 2 MARS 2026	DELIBERATION
	Transports et Mobilité	N° DE L'ACTE : DB- 2026-039
MOBILITES		
Objet : Transports scolaires DINAMO - Réglement des transports scolaires - Adoption		

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Dinan Agglomération organise les transports scolaires à l'intérieur de son ressort territorial.

A l'issue de l'intégration de nombreux circuits scolaires transférés par la Région Bretagne (réseau BREIZHGO) lors de la rentrée scolaire de septembre 2025, puis prochainement en septembre 2026, le réseau de transports scolaires DINAMO comptera plus de 70 circuits spécifiques (Service à Titre Principal Scolaire -SATPS).

Le règlement des transports scolaires DINAMO pour l'année scolaire 2026-2027, ci-annexé, prévoit les modalités d'accès aux transports scolaires DINAMO, en cohérence avec la grille tarifaire actée par délibération n° CA-2026-042 du 16 février 2026, et intègre également les évolutions suivantes :

- Les BTS du territoire scolarisés dans l'un des lycées desservis par le DINAMO scolaire, comme ayant droit à l'abonnement de transport scolaire,
- La centralisation des inscriptions en ligne sur le site de Dinan Agglomération pour la rentrée 2026,
- Le transfert des circuits primaires communaux aux communes qui deviennent Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2),
- La nouvelle gestion pour les circuits de primaires intercommunaux (en regroupement pédagogique Intercommunal).

Une réunion est organisée le 23 février 2026 avec les communes concernées par les circuits de transports scolaires primaires (communaux et intercommunaux) ; des modifications pourraient intervenir sur le règlement des transports scolaires en conclusion de ces échanges.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.3111-7 à L.3111-10,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.214.8,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2026-042, en date du 16 février 2026, actant la tarification applicable aux transports scolaires DINAMO applicable à partir de la rentrée scolaire 2026-2027,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_039-DE

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le règlement des transports scolaires DINAMO annexé à la présente délibération et qui s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Ce règlement fera l'objet d'une publication sur la plateforme d'abonnement aux transports scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.